Vigneux-sur-Seine

Vigneux-sur-Seine
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Commande Publique
Affaire suivie par : R. CAILLOT

DÉCISION N° 23.079
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

2023-03 – Insertion sociale via l'activité économique d'entretien des espaces verts

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1,

Vu le rapport d'analyse des offres réalisé pour l'attribution du marché d'insertion sociale via l'activité économique d'entretien des espaces verts ;

Considérant que soucieuse de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants du territoire de la commune de Vigneux-sur-Seine durablement exclus du marché du travail et qui sont en démarche d'insertion, la commune a lancé une procédure de développement de l'insertion sociale via l'activité économique d'entretien des espaces verts ;

Considérant qu'une proposition a été reçue avant la date limite de remise des offres fixée au 29 mars 2023 à 11h00 ;

Considérant que la commission MAPA, réunie le 14 avril 2023 a émis un avis favorable pour attribuer le marché à l'association Études et Chantiers Ile de France qui présente une offre économiquement avantageuse en application des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation ;

Considérant que le présent marché public prend effet à compter de sa notification pour une durée d'un an, reconductible tacitement une fois, pour une nouvelle période d'un an ;

DÉCIDE :

- Article 1 : D'ATTRIBUER ET DE SIGNER le marché d'insertion sociale via l'activité économique d'entretien des espaces verts, avec l'association Etudes et Chantiers Ile de France située 10 place Jules Vallès, 91000 EVRY, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant après négociation pour la partie forfaitaire de 96 820 € HT et TTC par an. Pour la part fractionnée à bons de commande, aucun montant minimum annuel de commande n'est fixé. Le montant annuel maximum de commande au titre des prestations exceptionnelles est de 20 000 € HT. Les prix applicables seront ceux du bordereau des prix unitaires correspondant.
- Article 2 : DE PRECISER que le présent marché prend effet pour une durée d'un an à compter de sa date de notification et qu'il pourra être reconduit une fois tacitement et pour la même durée dans la limite de deux ans.

- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant sur les exercices budgétaires correspondants.

Vigneux-sur-Seine, le 14 avril 2023.

Par délégation du maire
LA MAIRE ADJOINTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230414-23-079-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/04/2023
Affichage : 14/04/2023
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Michelle LEROY